



Démission pendant période d'essai

Par **jendebai**, le **09/11/2011** à **10:01**

Bonjour,

Bonjour, suite à un licenciement, je me suis inscrit à pôle emploi. J'ai bénéficié de l'ARE pendant 1 mois et demi. Actuellement en période d'essai de 4 mois renouvelable depuis le 5 septembre. Je souhaite mettre fin à ma période d'essai et j'ai pour projet de créer mon entreprise. En parallèle, je suis resté inscrit à pôle emploi. Si je démissionne puis je bénéficier des ARE le temps de créer mon entreprise ? Combien de temps ai-je pour démissionner ?
Merci de votre réponse.

Par **pat76**, le **09/11/2011** à **18:46**

Bonjour

La période d'essai a été renouvelée par l'employeur et cela a été fait par écrit?

Depuis quand êtes-vous dans l'entreprise et quand se termine la période d'essai?

En cas de démission pour créer une entreprise, vous aurez droit aux indemnités de chômage.

Mais pour pouvoir en bénéficier la création de l'entreprise doit avoir donné lieu aux formalités de publicité requises par la loi.

Il serait préférable avant toute initiative de démission de prendre les renseignements auprès du Pôle Emploi afin de ne pas vous retrouver sans revenu.